

Mise en œuvre et conduite de l'entretien professionnel médical [230022-DFC] - PM

Contexte

Le statut unique de praticien hospitalier (décret n°2022-134 du 5 février 2022) prévoit un renforcement de l'accompagnement des praticiens tout au long de leur carrière. Dans ce contexte, ils bénéficient d'un entretien professionnel annuel à compter de l'année 2022. Il s'agit d'un moment d'échanges entre pairs visant à accompagner le praticien au sein de son environnement de travail. Son objectif est de faire un point d'étape sur les missions et les souhaits du praticien en articulation avec le projet de service et de l'équipe comme d'aborder son épanouissement professionnel et sa qualité de vie au travail.

Objectifs

- Accompagner, informer, et former les responsables médicaux sur la mise en œuvre et la conduite des entretiens professionnels annuels
- Soutenir le développement des compétences managériales des professionnels médicaux exerçant des responsabilités d'encadrement
- Clarifier enjeux, finalités, contexte de l'entretien professionnel
- Connaitre les éléments clés de la GPMC
- Savoir mettre en œuvre les méthodes, outils et supports de l'entretien
- Mobiliser ses compétences relationnelles pour mener l'entretien
- Connaitre les différentes étapes de l'entretien
- Préparer et réaliser l'entretien

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

- Audrey DAVID - 04.91.17.71.28 - a.david@anfh.fr *Pour toutes demandes d'inscription, merci de vous rapprocher du service formation ou service RH de votre établissement*

Public

Chefs de service et chefs de pôle, Praticiens exerçants ou souhaitant exercer des fonctions managériales, Praticiens responsables de structures internes, Présidents de CME et de la CMG

Exercice

2026

Code de formation

2.18

Nature

AFN

Organisé par

FORMACTION PARTENAIRES / FORMAVENIR PERFORMANCES / GRIEPS

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Modules

- **Mise en œuvre et conduite de l'entretien professionnel médical [FORMACTION PARTENAIRES]**
Durée : 7 heures
- **Mise en œuvre et conduite de l'entretien professionnel médical [FORMAVENIR PERFORMANCES]**
Durée : 7 heures
- **Mise en œuvre et conduite de l'entretien professionnel médical [GRIEPS]**
Durée : 7 heures